

BUREAU DES HYPOTHEQUES	DEPOT	DATE	N° 3265
	- 1 -	6603	
PUBLICATION (1)	TAXE	SALAIRES	
	50 <sup>00</sup>	5 <sup>00</sup>	

*Modification de l'état de 30 pte*

YM

PARDEVANT Me Paul BRUN et Me Gérard HENRY, notaires à LYON, soussignés,

A COMPARU :

Monsieur Henri DEMOUSTIER, Administrateur de société, demeurant à LYON (troisième arrondissement), 7, rue de Bonnel,

500 Agissant au nom et en qualité de Président du Conseil d'Administration de la "SOCIÉTÉ NOUVELLE IMMOBILIÈRE COOPÉRATIVE DE MENIVAL", société anonyme, à capital et personnel variables, dont le siège social est à LYON (premier arrondissement), 4, rue Royale, inscrite au Registre du Commerce de Lyon, sous le numéro 63 B 573,

En vertu d'une délibération dudit Conseil d'Administration de ladite société, en date du seize octobre mil neuf cent soixante sept, dont une copie conforme a été déposée au rang des minutes de Me MAGNARD, prédécesseur immédiat de Me HENRY, et Me BRUN, tous deux notaires soussignés, suivant acte reçu par eux, le vingt-huit novembre mil neuf cent soixante-sept.

LEQUEL, Monsieur DEMOUSTIER, ès-qualités, préalablement au modificatif à l'état descriptif de division, objet des présentes, a exposé ce qui suit :

- E X P O S E -

I - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE CO-PROPRIÉTÉ -

Suivant acte reçu par Mes MAGNARD et BRUN, notaires sus-nommés, le trois août mil neuf cent soixante-sept, dont une expédition a été publiée au bureau des Hypothèques de Vienne, le quatorze septembre mil neuf cent soixante-sept, volume 5241, N° 21, il a été établi :

- 1/ l'état descriptif de division
- 2/ et le règlement de co-propriété

D'un ensemble immobilier dénommé "Ménival la Gravières", situé sur un terrain sis à SAINT-

N° 3265 - (LU) 1 077016 3 - Décembre 1970

pos  
dumis  
dion,  
'expe-  
aux a  
im-  
eto-  
sur

icte-  
redits  
est  
le  
la  
l'en-  
sons  
s mar-  
s per-  
pour

du  
art.

outre,  
les ou  
rap-  
mees  
et les

stro-  
(Arrê-  
general  
7 mars  
ol. 3)  
pplia-  
spense  
gurent  
re for-

révisé  
que sur  
DX agrée  
1961 ma-  
machine  
420  
330  
720 et  
600  
3500  
20

2

PRIEST (Rhône), séparé en deux parties par une voie nouvelle :

- la première partie, au Nord de ladite voie, de la surface d'environ quarante trois mille neuf cent soixante dix mètres carrés, figurant au cadastre non rénové de la Commune de Saint-Priest, lieudit "Gerbicière" et "Clairon", sous les numéros 201, 205p et 207p de la Section F,

- la deuxième partie, au Sud de ladite voie, de la surface d'environ soixante-sept mille huit cent quarante mètres carrés, figurant au cadastre non rénové de ladite commune, lieudit "Gerbicière" et "Clairon" sous les numéros 195p, 196p, 199p et 203p de la Section F.

Cet ensemble immobilier comprend :

- des équipements communs
- des services collectifs
- des lots de co-propriété dans :

a) neuf bâtiments d'habitation sur la première partie du terrain dénommés A, B1, B2, C, D, E, T1, T2 et T3;

b) quinze bâtiments d'habitation sur la deuxième partie du terrain dénommés F, G, H, I, L, T4 (dont partie du rez-de-chaussée en locaux à usage commercial), T5, T6, T7, T8, T9, T10, T11, T12 et T13,

c) un groupe de locaux à usage commercial sur la deuxième partie du terrain,

d) un centre de services sanitaires et sociaux sur la première partie du terrain,

e) et un centre de sports et loisirs sur la première partie du terrain,

II - MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION -

Suivant acte reçu par Mes MAGNARD et BRUN, notaires sus-nommés, le vingt-trois avril mil neuf cent soixante-huit, dont une expédition a été publiée au bureau des Hypothèques de Vienne, le dix mai mil neuf cent soixante-huit, volume 12, numéro 5, il a été établi le modificatif à l'état descriptif de division; ce modificatif concerne uniquement le bâtiment I.

CECI EXPOSE, il est passé au modificatif à l'état descriptif de division faisant l'objet des présentes :

- MODIFICATIF -

DESIGNATION DES NOUVEAUX LOTS

Le lot numéro MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (soit un local commercial numéroté Deux au plan, de rez-de-chaussée sur sous-sol, dans le "Centre Commercial") est supprimé purement et simplement, et remplacé par DEUX nouveaux lots, savoir :

1°) LOT numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ (1.665)

soit :

- Un local commercial numéro 2 A, côté Est, de simple rez-de-chaussée, sur sous-sol, auquel on accède par un escalier intérieur, situé dans le bâtiment dit "Groupe de Locaux Commerciaux", d'une superficie approximative de trente huit mètres carrés quatre vingt dix décimètres carrés,

Avec les cent quatre/cent millièmes de la propriété du sol; (104/100.000èmes),

Etant ici précisé que ce lot supportera les trente deux/millièmes des charges particulières du "Groupe de Locaux Commerciaux".

2°) LOT numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX (1.666)

soit :

- Un local commercial numéro 2 B, côté Ouest, de simple rez-de-chaussée, sur sous-sol, auquel on accède par un escalier intérieur, situé dans le bâtiment dit "Groupe de Locaux Commerciaux", d'une superficie approximative de trente huit mètres carrés quatre vingt dix décimètres carrés,

Avec les cent quatre/cent millièmes de la propriété du sol (104/100.000èmes),

Etant ici précisé que ce lot supportera les trente deux/millièmes des charges particulières du "Groupe de Locaux Commerciaux".

- TABLEAU RECAPITULATIF -

Les modifications ci-dessus sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° de lot	Bâtiment	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la ppte du sol en 100.000èmes	Concordance
1651	"Groupe Locaux Commerciaux"	R.de Ch. S/Ss sol	Local Commercial n° 2	208	supprimé et remplacé par les lots 1665 et 1666
1665	"Groupe Locaux Commerciaux"	R.de Ch. S/Ss Sol	Local commercial n° 2 A	104	partie du lot n° 1651
1666	"Groupe Locaux Commerciaux"	R.de Ch. S/Ss Sol	Local commercial n° 2 B	104	partie du lot n° 1651

4

- PUBLICITE FONCIERE -  
POUVOIR POUR RECTIFICATION

Les présentes seront publiées au troisième bureau des Hypothèques de Lyon.

En outre, Monsieur DEMOUSTIER, ès-qualités, donne tous pouvoirs, à :

- Monsieur Dominique PERRIN, clerc de notaire, demeurant à Lyon, 6, rue Waldeck Rousseau,

A l'effet de procéder à toutes rectifications des présentes qui se révéleraient nécessaires en vue d'en assurer la publicité foncière ainsi que de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou modificatifs pour mettre les présentes en concordance avec les documents hypothécaires et d'état-civil.

- F R A I S -

Les frais des présentes seront supportés par la Société Nouvelle Immobilière Coopérative de Ménival, ainsi que Monsieur DEMOUSTIER, ès-qualités, l'y oblige.

- ELECTION DE DOMICILE -

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile à LYON (troisième arrondissement), en l'Etude de Me Paul BRUN, l'un des notaires soussignés, sise 4 Boulevard Eugène Déruelle.

DONT ACTE

EN DOUBLE MINUTE

La présente, pour Me Paul BRUN, chargé des formalités,

L'autre, pour Me Gérald HENRY

---

Fait et passé à LYON, 4, boulevard Eugène Déruelle, En l'Etude de Me Paul BRUN, l'un des notaires soussignés,

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE TREIZE

Le trente mai

Lecture faite, Monsieur DEMOUSTIER, ès-qualités, a signé ainsi que les notaires.

Le présent acte est établi en quatre pages.

Signé : DEMOUSTIER - Mes BRUN et HENRY, ces deux derniers notaires.

Le soussigné, Me Paul BRUN, Notaire à Lyon, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication et approuve une ligne blanche bâtonnée.

Il certifie, en outre, que l'identité complète des parties, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée, notamment en ce qui concerne la Société Nouvelle Immobilière Coopérative de Ménival, sur le vu d'un extrait K bis de son immatriculation au Registre du Commerce.

A LYON, le 5 Juin 1973.



*[Handwritten signature]*

4